

COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2024 Budget annexe Eau

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Dépenses de fonctionnement	341 915,49 €
Recettes de fonctionnement	498 162,68 €
Résultats de l'année 2024	156 247,19 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 55 036,81 € (64 940,91 € en 2023).

Elles sont inférieures de 45 243,19 € par rapport au budget prévisionnel et elles ont diminué de - 9 904,10 € par rapport à 2023.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 76 169,60 € pour l'année 2024. Les charges de personnel ont augmenté de 11,26 %. Elles étaient de 68 461,16 € en 2023 et 64 196,86 € en 2022.

Le coût du personnel représente environ 22,28 % des dépenses totales de fonctionnement.

c) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre regroupe les versements effectués à l'agence de l'eau. Ces charges s'élèvent à 102 745,00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
11	Charges à caractère général	64 940,91	55 036,81	-15,25%
12	Charges de personnel	68 461,16	76 169,60	11,26%
14	Atténuation de produits	102 499,00	102 745,00	0,24%
65	Autres charges de gestion courante	2 113,29	2,09	-99,90%
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 449,00	1 517,04	4,70%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	44 156,28 €	33 497,59 €	
042	Dépenses d'ordre	73 423,79 €	72 947,36 €	-0,65%
Total des dépenses		357 043,43 €	341 915,49 €	-4,24%

Les recettes de fonctionnement :

La principale recette du budget annexe eau concerne la **vente de produits finis, prestations de services (chapitre 70) :**

D'un montant de 422 540,98 €, les produits proviennent principalement de la vente d'eau aux abonnés (275 896,34 €). Il était de 353 722,34 € en 2023.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	145 884,26 €	152 073,93 €	4,24%
70	Vente de produits finis	353 722,34 €	422 540,98 €	19,46%
74	Subventions d'exploitation	1 522,80 €		
75	Autres produits de gestion courante	3 751,73 €	1 638,00 €	-56,34%
76	Produits financiers		25 268,01 €	
77	Produits exceptionnels	18,75 €	501,36 €	2573,92%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		44 156,28 €	
042	Recettes d'ordre	4 217,48 €	4 077,48 €	-3,32%
Total des recettes		509 117,36 €	650 256,04 €	27,72%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Dépenses d'investissement	277 345,08 €
Recettes d'investissement	135 461,43 €
Résultats de l'année 2024	-141 883,65 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2025 : 333 458,48 € (il s'agit de la différence entre les excédents reportés et les résultats de l'année 2024).

c) Solde des restes à réaliser : -541 963,83 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Il n'y a pas d'emprunt contracté.

b) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 concernent le remplacement de conduites d'eau notamment avec l'opération Saut des Maly.

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2024, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 610 803,56 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 525 953,02 €**
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 84 850,54 €